

Chapitre 45 – La grille de correction

Le rapport de recherche compte pour 20% du total de points de la session.

Le rapport de recherche est corrigé sur un total de 40 points.

1. Page de présentation / 1.00 point

0.25 points enlevés par élément manquant.

2. En-tête et confirmation du mandat / 2.00 points

0.25 points enlevés par élément manquant.

3. Résumé des faits / 3.00 points

0.25 points enlevés par élément manquant.

Attention : des points seront enlevés si des faits non pertinents sont mentionnés.

4. Questions en litige / 0.00 point

Les deux questions en litige se trouvent dans le mémo de recherche.

5. Législation applicable / 13.50 points

Mention de neuf articles de loi pertinents / 4.50 points

Mise en contexte pertinente des neuf articles / 4.50 points

Références des neuf articles en note de bas de page / 4.50 points

6. Jurisprudence pertinente / 7.50 points

Mention de trois jugements pertinents / 3.00 points

Mise en contexte pertinente des trois jugements / 3.00 points

Références des trois jugements en note de bas de page / 1.50 points

7. Doctrine pertinente / 3.50 points

Mention d'une doctrine pertinente / 1.00 point

Mise en contexte pertinente / 1.00 point

Informations sur l'auteur / 0.50 points

Référence en note de bas de page / 1.00 point

Attention : je ne veux pas le CV complet de l'auteur !

8. Conclusion et recommandations / 1.25 points

Résumé de la recherche / 0.50 points

Recommandations pertinentes / 0.50 points

Signatures / 0.25 points

9. Les tables bibliographiques et les annexes / 4.00 points

Table de la législation et de la réglementation / 1.00 point

Table de la jurisprudence / 1.00 point

Bibliographie doctrinale / 1.00 point

Annexe pour chaque jugement et la doctrine / 1.00 point

Attention : des points seront enlevés si les passages ne sont pas surlignés dans le PDF.

10. Citations / 3.25 points

0.25 pts seront enlevés pour chaque erreur dans les règles de citation.

(Ex. Guillemets, marges, emplacement de la référence de la note, etc.).

11. Présentation et mise en forme / 1.00 point

Maximum de six pages de contenu / 0.25 points

Texte : Une police « Arial 12 », simple interligne, texte justifié / 0.25 points

Format : Page 8 ½ x 11, marges « normales » de 2,5 cm / 0.25 points

Pagination : Le rapport doit être paginé, sauf la page de présentation / 0.25 points

12. Langue française

Chaque erreur de français est pénalisée de 0.05 points, pour un maximum de 10 % de la note finale.